

délibération du conseil municipal

L'an deux mille vingt

Le vingt-cinq juin,

Le Conseil Municipal de la commune de PERRUSSON, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr. GAULTIER Bernard, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2020

Présents : MM. GAULTIER, BLOND, BOISSEAU, MINARET, DE CHASSEY, CHOMAUD, LAZARD, MARAIS et Mesdames ADAM, PUSSIOT, COLIN, GOULT-DELATTRE, NONET et COUZY

Absente : MME DELEMOTTE DHELLEMMES Alexia

Secrétaire de séance : J. BOISSEAU

Nbre de conseillers en exercice :	15	Nbre de présents :	14	Nombre de votants :	14
-----------------------------------	----	--------------------	----	---------------------	----

Objet : 35/2020 – 7.Finances locales 7.1 Décisions budgétaires

Fixation des tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2020/2021

Monsieur le Maire dresse à l'Assemblée le bilan financier de la garderie au titre de l'année 2019. Ce dernier fait apparaître des recettes de fonctionnement qui ne permettent pas de couvrir les charges de personnel affecté au service.

Monsieur le Maire propose donc d'augmenter pour l'année scolaire 2020/2021 les tarifs actuellement en vigueur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, l'exposé de Monsieur le Maire entendu :

- **FIXE** à l'unanimité les tarifs de la garderie pour la rentrée 2020/2021 comme suit :

- Tarif mensuel	PERMANENT	
	Forfait matin <u>OU</u> soir	Forfait matin <u>ET</u> soir
1 enfant	28 €	39 €
2 enfants	49 €	71 €
3 enfants	63 €	91 €

Tarif à la séance	OCCASIONNEL	
	Matin <u>OU</u> soir	Matin <u>ET</u> soir
1 enfant	5 €	7 €
2 enfants	7 €	11 €
3 enfants	9 €	14 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou les adjoints en cas d'empêchement, à signer tous les documents administratifs et comptables à intervenir dans cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an de 2020, Pour expédition conforme

Le maire,

B. GAULTIER

